

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 26 juin 2026

**DELIBERATION
AUTORISANT LE POLE
METROPOLITAIN A
TELEVERSER DES
DONNEES PUBLIQUES
SUR DATA.GOUV.FR**

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 19 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

N° CS2026-64

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

• **Délégués titulaires :**

Nombre de délégués
Présents : 35
Pouvoirs : 0

M. Patrice DUNAND - M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET - M. Michel CAPLOT - M. François DEVILLE - M. Jérôme HASSAN - M. Christophe SONGEON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE - M. Bernard BOCCARD - M. Antoine BLOUIN - Mme Christine BURKĭ - M. Patrick ANTOINE - M. Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT - M. Cédric MERLOT - M. Laurent MIVELLE - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

• **Délégués suppléants :**

M. Michel DUTKIEWICZ suppléant de Mme Sylvie DURAND - Mme Monique GRAZIOTTI suppléante de Mme Christine DUPENLOUP - M. Thomas LAROCHE suppléant de Mme Claire CHUINARD - M. Thierry CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY - Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER - M. Florian MOINE suppléant de Mme Anne-Laure OLLIET - M. Guy LARMANJAT suppléant de M. Philippe DINOCHAU

• **Délégués excusés :**

**M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN
- Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M.
Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Catherine MOINE -
Mme Christine DUPENLOUP - M. Philippe
DINOCHEAU - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard
BAUD – M. Cyril DEMOLIS - M. Phillipp DALHEIMER
– M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT
MICHEL – M. Stéphane VALLI - M. Christophe
PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-Louis
TEMIL– M. Nicolas TEREINS – Mme Anne-Laure
OLLIET**

DELIBERATION AUTORISANT LE POLE METROPOLITAIN A TELEVERSER DES DONNEES PUBLIQUES SUR DATA.GOUV.FR
--

Instaurée par la loi pour une République numérique, l'obligation de publication des données s'impose depuis octobre 2018 à toutes les collectivités de plus 3 500 habitants (et ayant un effectif d'au moins 50 agents en équivalent temps plein). Les données ouvertes sont mises à disposition sur un portail en libre accès et dans un format réutilisable. Cette politique d'ouverture des données publique répond à trois objectifs : renforcer la transparence de l'action administrative et de la vie démocratique, identifier des leviers d'amélioration de l'organisation et de la gestion publiques, susciter l'innovation économique par la création de nouveaux services.

Bien que le Pôle métropolitain du Genevois français ne soit pas soumis à cette obligation, la publication de données en OpenData contribue à sa mission d'observation continue du territoire et de mise à disposition de données auprès de ses collectivités membres et usagers. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'autres projets relatifs à la production de données et d'indicateurs dans lesquels le Pôle métropolitain s'est engagé : Observatoire statistique transfrontalier, Portraits de territoire annuels, Plateforme d'observation et de prospective du Grand Genève.

La publication de données participe à la valorisation de l'action du Pôle métropolitain non seulement sur ses compétences stratégiques et de planification (par exemple, le SCoT du Genevois français, le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels d'Annemasse Agglo) mais également des services à la population qu'il fournit (Genevois français Mobilités, covoiturage, autopartage).

Par ailleurs, plusieurs collectivités territoriales membres du Pôle métropolitain ou locales se sont déjà engagées dans cette démarche comme Pays de Gex Agglo, Thonon Agglomération, Annemasse Agglo ou encore le Département de l'Ain et le Département de la Haute-Savoie. Au-delà de la frontière, la Confédération suisse, le Canton de Genève ou encore les Transports publics genevois disposent également de services d'OpenData.

Le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite ainsi publier ses données sur data.gouv.fr : une plateforme gratuite, ouverte et communautaire des données publiques françaises placée sous la Direction interministérielle du numérique. Elle centralise et structure les données produites par les administrations afin de les rendre accessibles, réutilisables et compréhensibles par tous. Parmi les données qui pourraient être publiées figurent les documents de planification approuvés (exemple cité plus haut du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels d'Annemasse Agglo, porté par le Pôle métropolitain au titre de sa compétence SCoT), les réseaux de transports publics ou encore les services à la mobilité en général. Dans tous les cas, le Pôle métropolitain s'engage à ne publier **que des données publiques, finalisées et validées** au sein d'une instance politique.

Dans le cadre du téléversement de données en OpenData, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage également à respecter **les principes de protection des données personnelles** (pas données permettant d'identifier de manière directe ou indirecte une personne physique, seulement des données publiques et d'intérêt général), **de transparence** (sur les sources, la méthode de collecte et de traitement), **de souveraineté et de cybersécurité** (publication sur la plateforme française Data.gouv ou autre plateforme soumise au droit français ou européen), **et de sobriété** (collecte et publication de données utiles).

Certaines données sont d'ores et déjà publiées par des collectivités (par exemple : réseau de bus TAC). Au regard des transferts de compétence opérés en 2024 pour le SCoT et en 2025 pour l'AOM, ces données nécessiteront d'être republiées ou de changer de propriété.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à la publication de données publiques en OpenData sous réserve du respect des principes mentionnés ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la republication de données existantes ou à leur changement de propriété dès lors que celles-ci sont liées à la compétence SCoT ou AOM du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/06/2026

Publié ou notifié le 30/06/2026

Le Secrétaire de séance

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,

Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.